

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
6 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 12 juillet à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
19 juillet 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 8
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFFLE DARZ, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE.**

**AVAIENT DONNE POUVOIR: Mme LE NORMAND-BERNIER à Mme Marie CELO, M. LORQUET à Mme Marie-Hélène ROBIC, M. Philippe FLATRES à Mme Patricia JAFFRE, Mme MADELENAT à M. DU CHOUCHE, M. SUPLY à M. KERYHUEL, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, Mme DARMON à Mme NORMANT.**

**ABSENT : M. MILES**

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.  
Le Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

## N°2022 -06 – Projet de restructuration / d'extension du Pôle sportif et de loisirs

Au regard de l'augmentation continue des pratiquants, de l'utilisation de plus en plus fréquente de nos équipements sportifs et de la vétusté d'une partie d'entre eux, la commune de Larmor-Plage a engagé une réflexion pour mettre en œuvre une stratégie lisible et pérenne de son offre en matière d'équipements sportifs.

Sous-dimensionnés ou vétustes (salle Ar Menez, Quehello), avec une implantation dispersée sur le territoire, la commune de Larmor-Plage a choisi d'engager une politique volontariste pour restructurer et organiser un pôle d'équipements sportifs et de loisirs cohérent.

En regroupant les équipements sportifs et de loisirs sur les 2 principaux sites sportifs de la commune : Ar Menez et An Arvor, cette stratégie participera aussi à la transformation la structuration de notre espace urbain.

La libération de fonciers en centralité qui en découlera permettra la réalisation de futurs projets liés à l'habitat.

Par principe, le fonctionnement des équipements sportifs et de loisirs existants sera maintenu jusqu'à la livraison des nouveaux équipements sportifs.

Le foncier identifié pour cette opération est aujourd'hui intégralement propriété de la commune.

Le projet a fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 4 mai 2022.

L'opération sera réalisée en 2 phases opérationnelles :

- La première phase de l'opération, qui sera engagée rapidement, consistera à réaliser :
  - ✓ Plusieurs terrains de pétanque dont certains seront couverts ;
  - ✓ Une esplanade pensée comme un lieu de rencontre, un espace récréatif (manifestations, compétitions...)
  
- La deuxième phase, plus importante, qui nécessitera en raison de son envergure une approche globale sur le plan architectural, paysager, environnemental et fonctionnel regroupera les équipements suivants :
  - ✓ Le pôle raquettes : 3 terrains de tennis couverts, 2 terrains de tennis extérieurs, 2 terrains de padel ;
  - ✓ Un espace de glisse de type « pumtrack » ;
  - ✓ Une nouvelle salle omnisport d'une surface de 2 200 m<sup>2</sup> environ avec ses espaces attenants (stationnement, bassin de gestion des eaux pluviales) ;
  - ✓ La démolition de la salle omnisport existante Ar Menez et la réalisation d'un nouveau terrain de football en gazon avec des tribunes de 200 places environ ;
  - ✓ La réalisation d'une salle de Dojo et de danse de 900 m<sup>2</sup> environ avec ses espaces attenants (stationnement, parvis).

Il restera à réaliser une aire de lancer dans la clairière à l'ouest de ces équipements.

L'ensemble de ce projet s'inscrit dans une démarche volontaire en terme développement durable et qualité environnementale.

Pour étudier cet important projet de restructuration de son pôle d'équipements sportifs et de loisirs, la commune de Larmor-Plage a souhaité être accompagnée dans sa réflexion. A ce titre, elle a fait appel à une équipe pluridisciplinaire (Gumiaux Gombeau/Artopia/Iao Senn) pour établir une faisabilité technique et programmatique, après études l'enveloppe financière de ces travaux est estimée à 13 000 000 € TTC, à valeur de juin 2022.

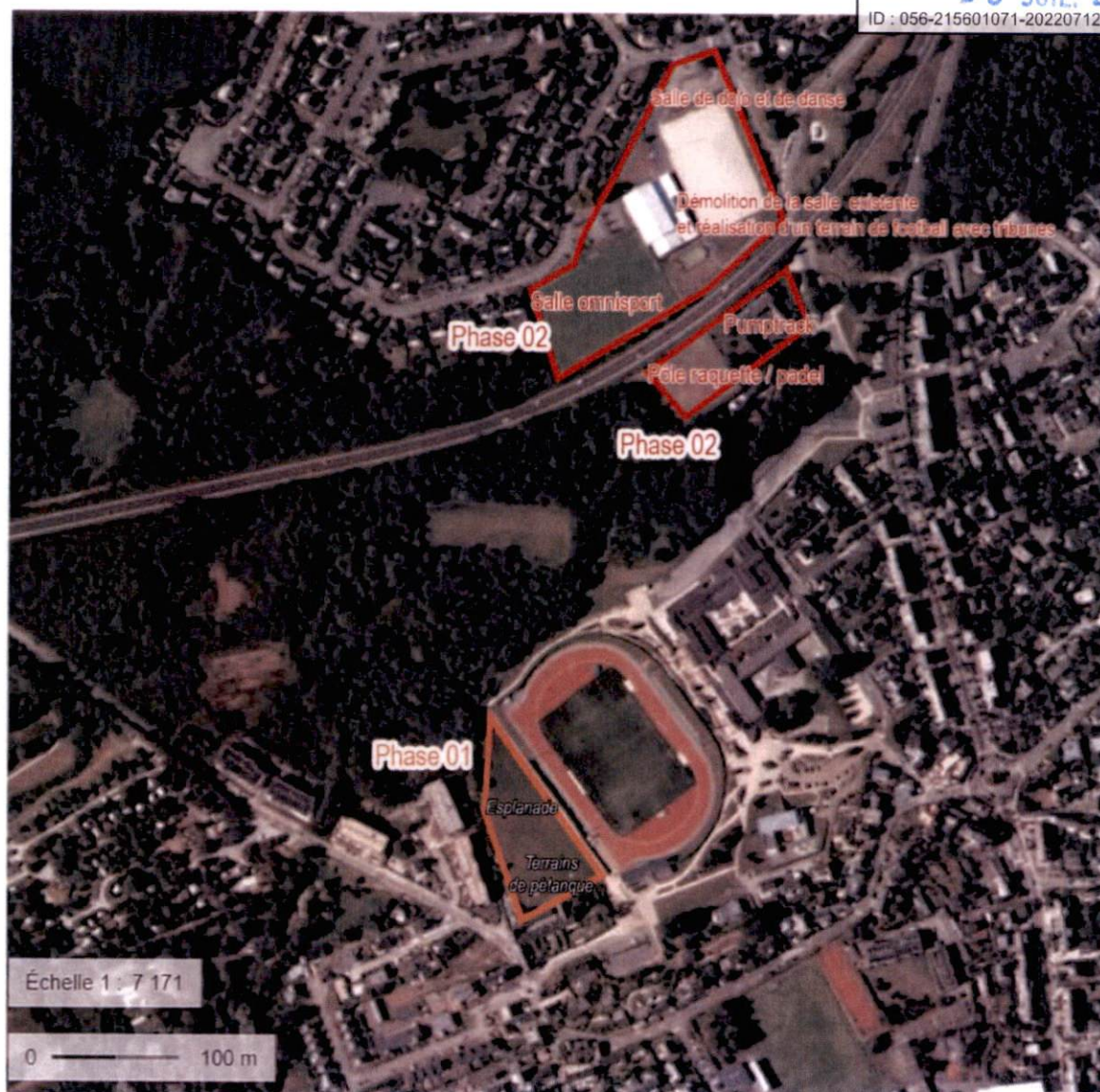
### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le programme de l'opération, notamment en validant le programme d'investissement
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle toutes dépenses confondues pour un montant prévisionnel de 13 000 000 € TTC, valeur juin 2022
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides financières et subventions auprès des organismes susceptibles de participer au financement de ce programme d'investissement et d'établir les plans de financements inhérents et à les actualiser.



# Plan de localisation des projets

Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le **15 JUL. 2022**  
ID : 056-215601071-20220712-DEL06\_12\_07\_22-DE



Le conseil, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 25 voix **POUR** et 3 **ABSTENTIONS** (Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON).

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
Pour **Extrait certifié conforme**

**LARMOR-PLAGE**, le 13 juillet 2022

**LE MAIRE**  
**Patrice VALTON**

